

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
10/06/2021

Dossier complet le :  
10/06/2021

N° d'enregistrement :  
f09321p0184

#### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour mise en culture sur la commune de Mison (04)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ferme du Roc de l'Aigle

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Nicolas Martinelli, Gérant

RCS / SIRET

4 9 9 | 9 5 8 | 2 2 1 | 0 0 0 3 2

Forme juridique

Entreprise individuelle

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a) Défrichements soumis à autorisation portant sur une superficie totale de plus de 0,5 ha	Le projet prévoit une surface de défrichement de 6,12 ha.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à défricher 4 parcelles pour permettre la culture du blé sur 6,12 ha.

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichements sur l'ensemble des parcelles ;
- Destruction du cabanon présent sur la parcelle 555 et enlèvement des déchets divers présents ;
- Raccordement au réseau d'aspersion de l'ASA du canal de Ventavon-Saint Tropez.

Pour plus de précisions, se référer à la note de présentation.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production de blé, destiné à l'alimentation des volailles d'élevage du pétitionnaire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en œuvre du projet devra suivre les étapes suivantes :

- Défrichage sur les parcelles concernées (AP41, 42, 554 et 555), sachant que la parcelle 42 a fait l'objet de coupes par le passé et n'est plus boisée à proprement parler ;
- Destruction du cabanon présent sur la parcelle 555 ;
- Enlèvement et évacuation en déchèterie des déchets disséminés sur les parcelles 554 et 555 ;
- Raccordement des parcelles au réseau d'aspersion de l'ASA du canal de Ventavon-Saint Tropez, ce réseau étant distant des parcelles au maximum de 130 mètres.
- Mise en culture.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet consiste à cultiver du blé de façon saisonnière.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Demande d'examen au cas-par-cas, objet du présent formulaire ;
- Demande d'Autorisation de défrichage, au titre du Code forestier.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale projet (ha)	6,12 ha
Surface à défricher (ha)	6,12 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Mison (04)  
Lieu-dit "Les Grandes Blaches"  
Section AP parcelles 41, 42, 554, 555.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05° 53' 48" 66 Lat. 44° 14' 58" 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Mison

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I "Plateaux des Taillas et du Grand Bois"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif alpin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit "Château et vieux village de Mison et ses abords" à 2,4 km
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC FR9301589 et ZPS FR9312003 "La Durance" à 1,3 km ZSC FR9301519 "Le Buëch" à 2,6 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé "Citadelle de Sisteron" à 6 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans le canal de Sisteron, via l'ASA du canal de Ventavon-Saint Tropez
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera le défrichement d'un boisement dominé par Quercus pubescens sur 4,56 et la perte de prairies sèches sur une surface de 1,45 ha. Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée, et l'enjeu de conservation des habitats naturels a été jugé faible à limité. La lisière Est de la parcelle 554 sera conservée pour ne pas impacter un corridor de transit local des chiroptères. De plus, des mesures spécifiques en faveur du Lézard vert seront mises en place au préalable et durant le défrichement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à prévoir sur les sites Natura 2000. D'une part, les sites plus proches sont à au moins 1,3 km du projet. D'autre part, aucune espèce inscrite aux FSD concernés n'a été relevée. Enfin, les effets prévisibles du projet sont localisés (pas de perturbation des eaux de surface ou souterraines, pas d'émission polluante, etc.)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la perte d'un maximum de 6,12 ha de forêt privée non exploitée. Cette surface est toutefois négligeable à l'échelle de l'ensemble de la surface boisée communale.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est principalement soumis au risque de feux de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet induit des déplacements pour le défrichage. En phase exploitation, le projet induit des déplacements liés à la mise en culture, l'entretien des cultures et les récoltes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, la circulation d'engin et le défrichage entraîneront une hausse du niveau sonore. En phase exploitation, le projet induit des bruits d'engins agricoles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, une émission d'odeurs de gaz d'échappement est possible du fait de l'utilisation d'engins thermiques. De plus, une odeur de terre est possible du fait de la mise en culture.</p> <p>En phase exploitation, les engins agricoles pourront induire des odeurs de gaz d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets dans l'air sont les rejets des engins thermiques, donc émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.</p> <p>En phase exploitation, les seuls rejets locaux dans l'air concerneront les engins agricoles exploitant le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'effet paysager peut être qualifié de faible. Les défrichements s'insèrent dans un contexte anthropisé, avec plusieurs points d'appel visuel aux alentours. De plus, les cultures s'intégreront aisément dans le contexte agricole de l'aire d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une perte de surface forestière privée non exploitée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont fait l'objet d'avis de la MRAe sur la commune de Mison :

- Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site des Grandes Blaches (2020), projet non abouti à l'heure actuelle ;
- Projet de centrale photovoltaïque de Mison (2010), projet mis en oeuvre.

Le principal effet cumulé identifié est le défrichement supplémentaire d'un boisement de Chêne pubescent, sur une surface de 4,56 ha. Cette surface de boisement potentiellement perdue représente 2,3% de la surface totale de la ZNIEFF I au sein de laquelle s'insère le projet, ce qui reste faible.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures d'évitement :

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter tout dérangement de l'avifaune lors de la période de nidification, et pour éviter tout dommage aux populations de chiroptères et de Lézard vert ;
- Mise en évidence au préalable du défrichement des habitats favorables au Lézard vert, pour un abattage uniquement à la tronçonneuse, déconstruction des tas d'épierrement situés au cœur de la parcelle et reconstruction en bordure Est de la parcelle 554, et création d'hibernaculums.

Mesures de réduction :

- Mesures de prévention des pollutions en phase chantier ;
- Maintien d'une lisière boisée et stratifiée en bordure Est des parcelles 554 et 555, destinée à accueillir les tas d'épierrement, les hibernaculums, et pour garantir le maintien du corridor de transit des chiroptères.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet de défrichement pour mise en culture :

- N'est pas situé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, APPB, etc.) ;
- Prévoit des défrichements au sein d'un habitat à l'enjeu de conservation jugé faible (Chênaie à Quercus pubescens) ;
- S'inscrit en marge de milieux anthropisés formant d'ores-et-déjà des points d'appel dans le paysage local ;
- N'est pas en covisibilité des sites inscrits et classés situés à proximité ;
- Prend en compte la biodiversité locale par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction ;

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 "Annexe nominative" - Annexes 2 à 6 intégrées dans un seul document - Annexe 7 "Note environnementale", présentant en détails le projet, l'état initial de l'environnement, les enjeux qui en découlent et une proposition de mesures d'évitement et de réduction.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Val-Buëch-Méouge

le, 10/06/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus